

RÈGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL NIVEAU 2 « SENIORS » 5x5 Niveau 2 2026/2027

Adopté par le Comité Directeur du 11 mai 2026

Les modifications 2026/2027 sont en rouge

Table des matières

Préambule :	2
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL NIVEAU 2 (DM2 / DF2).....	2
Art 1 – Engagements	2
Art 2 – Règles de participation - Licences	2
Art 3 – Surclassements	2
Art 4 – Nombre de rencontres sur 3 jours	2
Art 5 – Composition du niveau 2 Départemental et déroulement du Championnat.....	2
Art 6 – Pluralité d'équipes au niveau D2.....	2
Art 7 – Règles de « Brûlage ».....	3
Art 8 – Participation des équipes Entente	3
Art 9 – Montées et descentes	3
Art 10 – Classement en vue des Montées et Descentes	3
Art 11 – Horaires Officiels	3
Art 12 – Programme et hiérarchie des rencontres.....	3
Art 13 – Report de rencontre - Dérogation d'horaires	3
Art 14 – Saisie des résultats sur Internet.....	3
Art 15 – Points de pénalité pour Fautes Techniques de type G1 et Disqualifiantes	3
Art 16 – Taille des ballons - Hauteur des paniers – Temps de jeu	4
Art 17 – Temps-Morts.....	4
Art 18 – Procédures d'urgence / Extrême urgence	4
Dispositions Finales	4

PREAMBULE :

Le présent règlement vient en complément des dispositions applicables à tous les championnats et exposées dans les Règlements Sportifs Généraux 5x5 départementaux.

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL NIVEAU 2 (DM2 / DF2)

ART 1 – ENGAGEMENTS

Les groupements sportifs et/ou les C.T.C. ont jusqu'au 30 juin 2026, pour enregistrer sur Comklub85, le réengagement de leur équipe au niveau D2.

Les équipes en « Entente » devront être engagées au nom du club porteur précédé des initiales « IE » pour les ententes intra C.T.C. et « EN » pour les ententes hors C.T.C..

ART 2 – RÈGLES DE PARTICIPATION - LICENCES

Les licences autorisées en catégorie seniors sont :

Type licence	Compétition départementale
Licence 0C	10
Licence 1C	3
Licence 2C	
Licence OCT	
Licence AST	
JE – OE - RH	
Licence ASTCTC	10

IMPORTANT : le total des licences 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST ne devra pas, en tout état de cause dépasser le nombre de 3.

ART 3 – SURCLASSEMENTS

Pour la participation des joueurs surclassés en championnats « SENIORS », se référer au tableau des surclassements du règlement sportif départemental (Art 52).

ART 4 – NOMBRE DE RENCONTRES SUR 3 JOURS

Un joueur des catégories « seniors », U21 et U18 peut participer à deux rencontres au maximum sur 3 jours de suite.

Si un joueur ne respecte pas les principes de nombre de rencontres sur 3 jours de suite, sa dernière rencontre jouée sera perdue par pénalité.

ART 5 – COMPOSITION DU NIVEAU 2 DÉPARTEMENTAL ET DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Le niveau D2 sera composé de 2 poules de 12 équipes et le championnat se déroulera en une seule phase. Si le nombre d'équipes engagées à ce niveau est inférieur à 24, une ou plusieurs poules comporteront un ou des exempts. Toutefois, La commission départementale des compétitions 5x5 pourra éventuellement compléter la poule en proposant soit une montée supplémentaire de D3, soit en repêchant une équipe descendue en D3 à l'inter-saison.

Les poules seront constituées en retenant prioritairement le critère géographique, tout en évitant si possible que les équipes ne se retrouvent dans la même poule que la saison précédente.

ART 6 – PLURALITÉ D'ÉQUIPES AU NIVEAU D2

Un groupement sportif peut engager, au niveau D2, autant d'équipes, en nom propre ou en tant que club porteur, que de poules, Cf art 48 des Règlements Sportifs Généraux 5x5. Chaque poule ne pourra comporter qu'une équipe d'un même groupement sportif (équipe en propre ou en inter équipe).

ART 7 – RÈGLES DE « BRÛLAGE »

Cf article 53 des règlements sportifs généraux 5x5. Si le groupement sportif **ou la CTC** a engagé une ou plusieurs équipes à des niveaux régionaux (R2 et R3) et/ou pré régional, chaque équipe de niveau supérieur au niveau D2, devra établir une liste de cinq brûlé(e)s (5) et sept brûlé(e)s si les équipes supérieures sont au niveau pré-national et au-delà, à saisir sur Comclub85 pour le 1^{er} septembre 2026.

ART 8 – PARTICIPATION DES ÉQUIPES ENTENTE

Les équipes d'entente hors CTC

Cf article 49 des règlements sportifs généraux 5x5

Les équipes d'entente CTC

Cf article 5 de l'annexe 2 des règlements sportifs généraux 5x5

ART 9 – MONTÉES ET DESCENTES

Le nombre de montées et de descentes automatiques est fixé comme l'indique le tableau ci-après, mais il peut être modifié en fonction du nombre d'équipes engagées et des contraintes liées aux descentes des niveaux supérieurs et des pénalités dues aux différents statuts et règlements.

À L'ISSUE DE LA SAISON				
MONTÉES ET DESCENTES				
	MONTÉES		DESCENTES	
	PAR NIVEAU	TOTAL	PAR NIVEAU	TOTAL
DM2 2 poules de 12 équipes	Le 1 ^{er} de chacune des 2 poules et le meilleur 2 ^{ème} des 2 poules, au classement inter-poules, accèdent en pré-région	3	Les 3 dernières équipes de chacune des 2 poules descendent en DM3	6
DF2 2 poules de 12 équipes	Le 1 ^{er} de chacune des 2 poules et le meilleur 2 ^{ème} des 2 poules, au classement inter-poules, accèdent en pré-région	3	Les 3 dernières équipes de chacune des 2 poules descendent en DF3	6

Le nombre de montées ou descentes pourra varier en fonction des résultats des équipes vendéennes opérant en Région et d'éventuels exempts.

ART 10 – CLASSEMENT EN VUE DES MONTÉES ET DESCENTES

Cf. article 67 et suivants des règlements sportifs généraux 5x5

ART 11 – HORAIRES OFFICIELS

Cf. article 15 des Règlements Sportifs Généraux 5x5.

ART 12 – PROGRAMME ET HIÉRARCHIE DES RENCONTRES

Cf. article 16 et 17 des règlements Sportifs Généraux 5x5

ART 13 – REPORT DE RENCONTRE - DÉROGATION D'HORAIRES

Cf. article 20, 21 et 22 des règlements Sportifs Généraux 5x5.

ART 14 – SAISIE DES RÉSULTATS SUR INTERNET

La rencontre devra être validée et envoyée sur les serveurs de la FFBB, dans les 24 heures qui suivent l'horaire officiel de la rencontre (article 43-1) des Règlements sportifs Généraux 5x5. Par précaution, il sera prudent de vérifier que la feuille de marque et le résultat de la rencontre sont bien enregistrés.

ART 15 – POINTS DE PÉNALITÉ POUR FAUTES TECHNIQUES DE TYPE G1 ET DISQUALIFIANTES

Le décompte des fautes techniques de type G1 et disqualifiantes s'effectue sur la saison complète.

- 1 point de pénalité pour 5 fautes d'équipe.
- 1 point de pénalité supplémentaire à la 7^{ème} faute.
- 1 point de pénalité supplémentaire à la 10^{ème} faute.
- Mise Hors-Championnat en fin de saison pour toute équipe ayant enregistré 12 fautes.

REMARQUES :

- Une faute disqualifiante, avec ou sans rapport, sera comptabilisée comme une faute technique de type G1.
- Les fautes techniques de type G1 et disqualifiantes doivent être confirmées au dos de la feuille de marque par les arbitres pour entrer dans le décompte ci-dessus.

ART 16 – TAILLE DES BALLONS - HAUTEUR DES PANIERS – TEMPS DE JEU

CATÉGORIE	TAILLE DES BALLONS		TEMPS de JEU		HAUTEUR PANIERS (en mètres)
	Masculins	Féminins	Match	Prolongations	
SENIORS	T7	T6	4 x 10	5'	3.05

ART 17 – TEMPS-MORTS

Deux temps-morts en première mi-temps, 3 en seconde mi-temps.

En deuxième mi-temps, une équipe perd un temps-mort, si cette dernière n'a pas bénéficié d'un temps-mort avant que le chronomètre de jeu n'affiche 02'00".

ART 18 – PROCÉDURES D'URGENCE / EXTRÊME URGENCE

L'art 2 du titre III de l'annexe 1 des règlements généraux sportifs 5x5 prévoit la possibilité de recours à la procédure d'urgence de traitement des réclamations lorsque le tour suivant doit se jouer moins de quatre semaines après la date de la rencontre.

DISPOSITIONS FINALES

Le Bureau Départemental est habilité à prendre toute décision dans les cas non prévus au présent Règlement.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter, outre le secrétariat du Comité :

- **Monsieur Brice SARRAZIN** **06.17.73.50.03**
- **Madame Laurence GUILLAUD** **06 79 60 36 61**
-  **Contacter CD85**
 - Thème « **COMPÉTITIONS** »,
 - Sous-thème « **championnats U11 à U18** » ou « **championnats seniors** »

Le présent règlement a été adopté par le Comité Directeur du 11 mai 2026

Le Président du Comité Départemental
Jacky ROUSSELOT,

Le Secrétaire Général du Comité
Charles DUPERY